Gravelines

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

(études dirigées)

Référence unique du mandat :

_____

Type de contrat :

Indentifiant créancier SEPA

FR 87 ETU 542808

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le service des Etudes Dirigées à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du service des Etudes Dirigées.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- **dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.**
- **sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.**
- **vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.**

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : Ville de Gravelines Adresse : Place Albert DENVERS Code postal : 59820 Ville : GRAVELINES Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE(BIC)
____ ____ ____ ____ ____ ____ ___	____ __ __ (___)

Type de paiement :	Paiement récurrent / répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐

Signé à : Le (JJ/MM/AAAA) :	Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

Joindre un relevé d'identité bancaire (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le service des Études Dirigées. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différent directement avec le service des Études Dirigées.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.